

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bénéficiaire

**Madame, Monsieur,
Adresse complète**

Organisme de formation

**SAS Adobati Fondateur
1450 Chemin des Limites
Les Chassis Sud
26600 Mercuroi-Veaunes
tel : 04.75.08.21.06**

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 84 26 02503 26 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Numéro SIREN : 81820878700015**

1- Objet, nature, et durée de la formation

Date de la session : du .././20.. au .././20..

Nombre d'heures pour le stagiaire : ... heures

Horaires de formation : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 heures

2- Engagement de participation à l'action

Le bénéficiaire s'engage à assurer sa présence aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus.

Le participant est Madame, Monsieur ...

Fonction : Artisan, autre.

3- Prix de la formation

Le coût de la formation s'élève à : ..,00 euros net de taxes.

Le paiement doit s'effectuer à réception de facture.

4- Moyens pédagogiques mis en œuvre

L'élève vient apprendre la technique de : bijouterie, orfèvrerie, lumineuse : micro-fusion (Voir programme de formation : module G). Un livret d'accueil lui est fourni avant son arrivée.

Le matériel est mis à la disposition de l'élève.

5- Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

L'élève réalise lui-même l'ensemble des opérations et à l'issue du stage il doit comprendre afin d'appliquer la technique sur différents nouveaux modèles.

Le formateur s'assure que l'élève a bien assimilé la technique en le mettant face à de nouvelles situations techniques.

Une attestation de présence et une attestation de niveau de réalisation (grille d'évaluation) sont remis au stagiaire à l'issue de chaque module

6- Sanction de la formation

Une attestation de formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant la nature, les acquis et la durée de la formation.

7- Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

A la fin du stage, l'élève doit fournir au formateur un rapport écrit ou oral sur le suivi de la formation.

Un questionnaire de suivi de stage est transmis à l'élève quelques mois plus tard.

8- Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de la réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

9- Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme ..,00 euros à titre de dédommagement. Cette somme de ..,00 euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge de l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de ..,00 euros à titre de dédommagement.

En cas de réalisation partielle durée de la formation : ... jours à ..,00 euros par jour, Madame/Monsieur s'engage à verser la totalité des sommes dues. Cette somme de ..,00 euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge de l'OPCA. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

10- Litiges

En cas de litige, le tribunal du lieu du siège est seul compétent.

Fait à Mercurol-Veunes, le .././20.., en 2 exemplaires

L'entreprise bénéficiaire
Cachet, nom et signature

L'organisme de formation
Cachet, nom qualité et signature